

COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ECOLE *du 21 octobre 2021*

Ont participé à ce conseil		
<i>Les représentants des communes</i>	- Mme EDARD, Adjointe au maire, mairie d'Hermonville et déléguée petite enfance, enfance et jeunesse. - M. ROSTEIN, adjoint au maire, mairie de Villers-Franqueux - Mme THOMAS, conseillère municipale, mairie de Pouillon - Mme LABBE, adjointe au maire, mairie de Thil	
<i>Les représentants des parents d'élèves</i>	- Mme SIMON - Mme GIRARD-DEMOUGIN - M. CAILLET - M.ROSTEIN - Mme COLLARD	- M. FOUCHAL - Mme PANIER - Mme BARD - Mme SALOMON - Mme DAMIEN
<i>L'Association des Parents d'Elèves (APE)</i>	- M. CAILLET, vice-président élémentaire - Mme SALOMON, vice-présidente maternelle	
<i>Les enseignants</i>	- Mme BANASIAK (directrice) - Mme DUMORTIER - Mme TUTIN - Mme LEFEBVRE - Mme KLINGLER	- Mme LEICK - Mme MULLER - Mme LEGRAIN - Mme COTE - Mme RABY
<i>DDEN</i>	- Mme ROUX	

Excusés : M. HORNEWER, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Reims Nord
Mme LINGEE, Adjointe élémentaire
M.GEANCY, Mme ROIG, Mme NICOLAS, Mme CREQUY, représentants des parents d'élèves

Ordre du jour

- Bilan de la rentrée 2021 / Contexte sanitaire
- Règlement intérieur
- Sécurité
- Projets pour l'année scolaire 2021-2022
- Coopérative scolaire, comptes rendus financiers 2020-2021
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Déploiement de l'Espace Numérique de Travail ONE
- Questions diverses

Annexes :

- *Règlement intérieur de l'école 2021-2022*
- *Comptes-rendus financiers 2020 -2021 des coopératives scolaires*

La séance est ouverte à 18h30.

Ce Conseil se déroule dans le strict respect des gestes barrières : aération de la salle, port du masque par les participants, distanciation et lavage des mains à l'entrée dans l'établissement.

I. Bilan de la rentrée 2021

L'effectif de l'école, à la rentrée, est de 210 élèves répartis dans huit classes comme suit :

- Petite Section / Moyenne Section 1 : Mme TUTIN / Mme LEFEBVRE
23 élèves : 10 PS / 13 MS
- Petite Section / Moyenne Section 2 : Mme DUMORTIER → 24 élèves : 10 PS / 14 MS
- Grande Section : Mme BANASIAK / Mme KLINGLER → 28 élèves
- CP : Mme LEICK / Mme LEFEBVRE: 22 élèves
- CE1: Mme MULLER: 26 élèves
- CE2/CM1: Mme LINGEE: 29 élèves
- CM1/CM2 : Mme LEGRAIN : 29 élèves
- CM2 : Mme COTE : 29 élèves

L'école compte trois ATSEM, deux à temps complet et une à mi-temps.

- Mme PALOMBO : classe des Petits / Moyens 1 : journée complète
- Mme HUSSON : des Petits / Moyens 2 : uniquement le matin.
- Mme MERAT : classe des Grands et Petits/Moyens 2, journée complète

Le protocole sanitaire a été allégé en cette rentrée, tout se passe bien. Les gestes barrières sont, bien sûr, toujours respectés bien que la distanciation physique soit impossible au sein de la classe.

Les procédures en cas de suspicion d'infection Covid-19 sont en place et bien respectées par les familles.

II. Règlement intérieur de l'école

Voir feuille annexe 1.

Un nouveau règlement pour l'école primaire est proposé, il recoupe les règlements des anciennes écoles maternelle et école élémentaire.

Il est adopté à l'unanimité.

III. Sécurité

Plusieurs exercices sont prévus sur l'année

- **Deux exercices d'évacuation des locaux sur le temps scolaire**

Il sera nécessaire d'imaginer des scénarios permettant de ne pas toujours évacuer de la même façon.

Il est également prévu de réaliser un exercice d'évacuation du dortoir mais hors temps de sieste, afin de préparer les élèves à évacuer dans ces conditions particulières.

- **Un exercice de confinement** (le confinement de toutes les personnes présentes a lieu dans la salle de repos)
- **Exercice attentat / intrusion : jeu de cache-cache mis en place durant la prochaine période, sur l'ensemble du groupe scolaire. Cet exercice nous a permis de faire évoluer le plan, nous avons revu le signal d'alerte et la passation du message qui n'étaient pas suffisamment efficaces. D'autres interventions sont à venir, toujours sous forme de jeux qui viseront à travailler le calme, le silence ainsi que les déplacements discrets.**

Le plan de mise en sécurité est en cours de réévaluation et sera disponible prochainement. Il comprend toujours 2 parties : la première pour les risques majeurs et la seconde pour le risque « attentat-intrusion ».

Si cela devait se produire, il est expliqué aux parents qu'ils ne doivent en aucun cas venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école et laisser les autorités compétentes intervenir.
La copie du PPMS sera transmise rapidement à la mairie d'Hermonville. Il est bien évidemment transmis aux services de l'Education Nationale.

IV. Coopérative scolaire (bilan 2020-2021) et projets prévus pour l'année 2021-2022

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui aide le mandataire dans la gestion des tâches administratives.

« L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées. »

1. Bilan financier (cf. Annexe)

Le solde de la coopérative scolaire en maternelle au 1^{er} septembre 2021 est le suivant : **2899,95 €**.

Le solde de la coopérative scolaire en élémentaire au 1^{er} septembre 2021 est le suivant : **9523,62 €**.

Après fusion des 2 comptes, le solde est de **12423,57 €**

L'équipe tient à remercier vivement toutes les personnes qui permettent la mise en place et la réussite des différents projets. Merci également aux familles pour le versement de la cotisation annuelle.

2. Actions, projets, sorties et manifestations scolaires pour l'année 2021-2022

SOUS RESERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE ET DU PROTOCOLE SANITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Durant cette année scolaire, plusieurs projets et actions seront menés:

Nettoyons la nature : 1^{er} octobre en élémentaire

Venue du photographe : Mardi 19 octobre 2021 au matin.

Sortie Musée Saint-Rémi : CP/ CE1 : 14 octobre 2021. Le travail est axé autour des périodes de la Préhistoire et des Mérovingiens.

Cérémonie du 11 novembre : il est proposé aux familles des élèves scolarisés en CM1 ou CM2 de participer à la cérémonie commémorative d'Hermonville pour chanter « la Marseillaise » dans les différents lieux de mémoire.

Après-midi de Noël : maternelle et CP : Mardi 14 décembre 2021 (15h/16h). Les élèves se retrouveront pour découvrir ensemble quelques cadeaux offerts aux classes et profiter de la venue du Père Noël. Les enfants chanteront en chorale à cette occasion.

Spectacles de Noël :

Lundi 6 décembre à 15h15 en maternelle : un Noël de gourmandises par la compagnie Coconut.
La venue d'un spectacle pour les élèves d'élémentaire est également en réflexion. Si le protocole ne le permet pas, c'est le Père Noël qui se déplacera.

Vente de chocolats pour cette fin d'année : organisée avec l'aide de parents au profit de la coopérative scolaire.

Tombola « crêpes » en février au profit de la coopérative scolaire.

Mardi-Gras : maternelle : aura lieu le mardi 1^{er} mars 2022. Habituellement, les grands-parents des enfants sont invités à partager ce moment, il est peu probable que cela soit envisageable cette année.

Une fête de Mardi-Gras aura lieu en interne : Les élèves arriveront costumés à l'école le matin et partageront un goûter.

« **Chasse aux œufs** » : **maternelle** : jeudi 7 avril 2022, les élèves rechercheront dans la cour les objets qu'ils auront confectionnés.

Semaine prévention routière : organisée par l'école élémentaire, elle est l'occasion de faire profiter aux élèves d'une piste routière mise en place par les élèves de CM2. Des sorties dans le village pourront également être programmées pour travailler les panneaux de signalisation ainsi que la traversée de la route.

Classe de mer : **classes de CM1/CM2 et CM2** du 2/05/22 au 7/05/22 à Saint Hilaire de Riez. Les représentants de parents d'élèves soulèvent le fait que les CM1 de la classe de CE2/CM1 ne soient pas concernés. L'équipe enseignante explique avoir longuement réfléchi sur ce point, compte-tenu des effectifs et des responsabilités, il n'est pas possible d'ajouter des élèves d'autres classes. La présence d'élèves supplémentaires impliquerait la présence d'un enseignant de plus, ce qui n'est pas envisageable. Il est rappelé que ce type de projet n'a aucun caractère obligatoire et qu'ils sont menés par des enseignants volontaires auprès des classes qui sont sous leur responsabilité.

Fête des parents : **maternelle** : vendredi 20 mai 2022. Si cela est possible, les parents retrouveront enfants et enseignants pour un échange convivial. Une visite des classes sera proposée afin de découvrir les travaux de l'année.

Arts et Jazz : **élémentaire** : chorale 11/12 juin 2022.

Fête de l'école : Si cela est possible, elle sera organisée par l'APE et aura lieu le samedi 18 juin 2022.

Prévision sortie : **maternelle** Musée Matisse pour les maternelles.

Mme Roux évoque les projets suivants :
Scolarando en mai.
Les loups blancs : demi-journée de la forme CM1 – CM2
Balade contée pour les autres classes.
Défi lecture

V. APC

La proposition d'APC présentée par l'école n'a pas de caractère obligatoire. Ces activités constituent un temps scolaire supplémentaire et concernent TOUS LES ELEVES. Elles peuvent être une aide ponctuelle aux enfants rencontrant quelques difficultés ou permettre la mise en place d'activités diverses liées au Projet d'Ecole.

En cas d'acceptation, il revient aux familles de prendre à leur charge le transport de l'enfant à ces activités et de prendre toutes les dispositions pour permettre une fréquentation régulière de l'enfant à ce dispositif afin que celui-ci soit efficace.

Les créneaux d'APC sont les suivants : MARDI et JEUDI de 11h30 à 12h.

En maternelle, cette année, le travail sera axé autour de la lecture. La bibliothèque sera un moyen privilégié pour permettre aux élèves l'accès aux livres et développer le plaisir de lire.

En élémentaire, les APC sont axés sur le soutien scolaire.

VI. Mise en place de l'ENT via ONE.

One sera utilisé uniquement en communication. Chaque responsable d'un élèves recevra un identifiant et un mot de passe. Pour l'instant, la communication du travail à réaliser ne se fera pas par ce biais (sauf éventuellement pour les enfants malades).

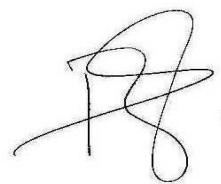
VII. Questions diverses

Albums Panini : le Grand Reims offre à chaque élève de CM un album et des vignettes à échanger concernant les villes et les villages du territoire du Grand Reims.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Règlement intérieur
Année scolaire 2021 - 2022
(inscrit dans le cadre du règlement départemental affiché à l'école)

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

Les enfants dont l'état de santé constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis à l'école maternelle ou dans une classe maternelle.

Cette admission est prononcée, **dans la limite des places disponibles**, au profit des enfants âgés de deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et au plus tard au 31 décembre de l'année en cause pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, **toujours dans la limite des places disponibles**.

L'obligation scolaire est fixée à 3 ans, la fréquentation doit être assidue.

L'enfant doit être propre, y compris à la sieste. Dans le cas contraire, un aménagement pourra être proposé afin de permettre l'acquisition de la continence.

La fréquentation de l'école est obligatoire conformément aux textes législatifs en vigueur. Il n'est donc pas autorisé de partir en vacances durant le temps scolaire.

Absence

Les représentants légaux de l'enfant doivent faire connaître sans délai les motifs légitimes de l'absence (maladie, absence de transport...). En cas de maladie contagieuse, un certificat médical doit être produit.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite du responsable légal, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

VIE SCOLAIRE

Enseignement public et principe de laïcité

La laïcité est un des principes de la République et un fondement de l'école publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, dans les écoles, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Usage de l'internet

Les adultes et les élèves signent une charte d'utilisation de l'internet.

Horaires

La semaine scolaire s'organise sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Chaque jour :
Accueil de 8h20 à 8h30 – Fin de la classe à 11h30
Accueil de 13h20 à 13h30 – Fin de la classe à 16h30

Les enfants ne seront accueillis que durant le temps d'accueil sauf cas exceptionnel pour lequel la sonnette devra être utilisée. Pour le bon déroulement des activités de l'école, il est rappelé que **l'école ferme ses portes à 8h30**.

→ pour des raisons de sécurité, les adultes sortant de l'école **à partir de 8h30 et de 13h30** sont priés de vérifier que la porte est bien fermée.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h.

En raison du contexte sanitaire et du protocole en place, des modifications peuvent être effectuées. Elles sont communiquées aux familles par écrit (information dans le cahier ou courrier électronique).

Accueil et remise des élèves

Niveaux « maternelle » : PS – MS - GS

• Il est obligatoire pour les parents de présenter eux-mêmes (ou personnes habilitées à cet effet) leur enfant à l'entrée de la classe, **en présence** d'un enseignant ou d'une ATSEM.

Aucun enfant ne peut repartir seul chez lui et ne sera confié à une personne étrangère non mentionnée sur l'autorisation de sortie sans présentation d'une décharge signée des parents.

- A partir de la prise en charge de l'enfant, **à la porte de la classe**, les enfants sont sous la pleine responsabilité des parents,

même dans l'enceinte de l'école. Il est **interdit** de laisser les enfants jouer sur les estrades ; la salle de motricité et la bibliothèque sont interdites.

Niveaux « élémentaire » : CP-CE1-CE2-CM1-CM2

- **L'accueil** est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Il se fait dans la cour le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30, dans le hall pour les CP-CE1, dans la cour pour les CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2
- **La sortie** se fait par la porte principale à 11h30 et à 16h30 pour les CP, CE1, CE2-CM1 et par la cour pour les CM1-CM2 et CM2.

Seuls les enfants prenant le bus de ramassage scolaire sont autorisés à rentrer dans la cour avant ces horaires, ils sont sous la responsabilité de l'adulte chargé(e) de les accompagner, les autres enfants doivent attendre l'ouverture des grilles par l'enseignant(e) de service.

Surveillance et remise des élèves aux familles

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par le service de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement (APC) ou par l'accueil périscolaire auquel l'enfant est inscrit.

Assurance

Un enfant fréquentant l'école doit être assuré (Responsabilité Civile + Assurance Individuelle Accident – obligatoire dans le cadre des activités facultatives : déplacements à l'extérieur).

Vêtements

Ils doivent : - tous être marqués au nom de l'enfant, **surtout** : les écharpes, moufls, bonnets, cagoules, gilets.
- être pratiques (passage aux toilettes, éducation physique tous les jours en maternelle, peinture, encre...)
Pour les enfants dormant à l'école, un sac de couchage est demandé ; celui-ci doit être repris à chaque période de vacances pour le lavage (et plus fréquemment si les parents le souhaitent).

LOCAUX SCOLAIRES : HYGIENE, SECURITE ET USAGE

L'accès aux locaux scolaires aux personnes étrangères au service est soumis à l'autorisation du directeur d'école.
Afin de limiter la circulation des personnes dans l'école, il est demandé à chacun de se présenter auprès du directeur ou de l'enseignant(e) présent(e) à l'accueil avant de rentrer, si nécessaire, dans les locaux. Les personnes extérieures à l'école ne peuvent circuler dans l'école après 11h30 ou 16h30 (sauf RDV) pour aller rechercher des affaires dans les classes. Le nettoyage des locaux commence à 16h30.

Organisation des soins et des urgences

Concernant les petits soins courants : ils sont dispensés par les l'enseignant(e)s de service ou de la classe.
En cas d'urgence : **situation où il existe un risque vital** seul l'appel au 15 est habilité à réguler à distance la prise en charge médicale d'une personne en détresse et apporter une réponse appropriée à toutes les sollicitations.
La prise de médicaments sur le temps scolaire n'est autorisée que dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) – les enfants ne peuvent, en aucun cas, avoir des médicaments en leur possession.

*(Rappel **article 7 du règlement intérieur périscolaire** : Pour des raisons de sécurité, le personnel de service ne pourra, en aucun cas, se voir confier la responsabilité de la distribution des médicaments destinés aux enfants)*

Éducation à la nutrition (BO mars 2010 circulaire 16/03/2010)

Afin de limiter les prises alimentaires au cours de la journée scolaire, les goûters ne sont pas autorisés lors des récréations.

Objets, matériels... interdits à l'école

- | | |
|--|---|
| ✓ Les jeux tels que consoles | ✓ Les téléphones portables et autres objets connectés |
| ✓ Les grosses billes (« caillles, mammoth... ») | ✓ Les chaussures à talon et tongs non fermées |
| ✓ Les objets dangereux | ✓ Les médicaments |
| ✓ Les sucettes, bonbons et chewing-gum, ainsi que les goûters individuels. | ✓ En maternelle : les jouets de la maison |
| | ✓ En maternelle : Les sticks à lèvres |

Pour tout objet, jouet, bijou, collections apportés par les enfants, l'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Bijoux

Il est conseillé de ne pas faire porter de bijoux.

OCCE de la Marne Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2020 - 2021

Coopérative scolaire de l'École maternelle, à HERMONVILLE (51 220), 7 rue des Buries
(051-1189)

Compte : Crédit Agricole 060 004 231 20 - CAE INST (mutualisé)

Mandataire : Estelle BANASIAK. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	9 114,07	7070 0008	Ventes d'objets	11 492,70
6168 1008	Assurances	20,75	7080 0008	Activités éducatives	1 922,00
6181 0008	Activités éducatives	6 594,19	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	2 650,00
6270 0008	Frais bancaires	8,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 51	182,60	7551 1008	Subventions d'associations	199,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	30,00	7562 0008	Participations des familles	685,00
6800 0008	Biens durables	310,19	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		16 259,80	Total des produits (B) :		16 948,70
Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : 688,90					
Bilan simplifié au 31 Août 2021					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2021</small>					
512	Banque(1)	2 808,24	110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	2 211,05
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2020</small>		
530	Caisse en espèces (2)	91,71	Résultat de l'année 2021 :		
5..	Autre compte	0,00	688,90		
	478,1 Erreur débitrice :	0,00	478.2	Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		2 899,95	Total du passif :		2 899,95
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

OCCE de la Marne Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2020 - 2021

Coopérative scolaire de l'École Élémentaire Les 2 Côteaux, à HERMONVILLE (51 220), 5 rue des Buries
(051-2127)

Compte : Crédit Agricole 987 255 928 4 - CAE INST (mutualisé) ; ouvert le 25/06/2015

Mandataire : Jean-Michel ALA VOINE. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	9 807,21	7070 0008	Ventes d'objets	12 973,30
6168 1008	Assurances	3 554,85	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	1 692,22	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	4 250,00
6270 0008	Frais bancaires	8,00	7551 0008	Contributions participatives	1 300,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 51	327,80	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	3 255,00
6800 0008	Biens durables	606,20	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		15 996,28	Total des produits (B) :		21 778,30
Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : 5 782,02					
Bilan simplifié au 31 Août 2021					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2021</small>					
512	Banque(1)	9 523,62	110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	3 741,60
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2020</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2021 :		
5..	Autre compte	0,00	5 782,02		
	478,1 Erreur débitrice :	0,00	478.2	Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		9 523,62	Total du passif :		9 523,62
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					